

Aidez-nous à combattre un ravageur particulièrement dangereux!

Cynips du châtaignier

Dryocosmus kuriphilus



Service phytosanitaire fédéral SPF



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

Office fédéral de l'agriculture OFAG



Une minuscule galle s'attaque aux châtaigniers

Biologie et dégâts typiques

Le cynips du châtaignier est originaire de Chine. Il touche exclusivement les châtaigniers. La contamination entraîne la mort des jeunes pousses, une baisse de la production de châtaignes et une diminution du feuillage au niveau de la couronne de l'arbre. Ce parasite n'est actuellement pas considéré comme mortel. Néanmoins, en cas de forte infestation associée au chancre de l'écorce du châtaignier, une autre maladie très répandue, l'arbre peut, à terme, perdre de sa vitalité.

L'ordonnance fédérale sur la protection des végétaux du Conseil fédéral, qualifie le cynips du châtaignier d'organisme de quarantaine à déclaration obligatoire, dont il faut combattre la propagation. Tout transport de châtaignier hors des zones infestées est interdit.



Galle de la taille d'une phalange, avec cynips prêts à s'envoler

Distribution

Le cynips a été dispersé dans le monde entier par le biais de matériel végétal contaminé. Il a été détecté en Suisse pour la première fois en 2009, au Tessin, où il s'est introduit à partir de l'Italie. Depuis, la quasi-totalité des châtaigniers du Tessin et de la zone frontalière italienne est infestée. Le cynips a également touché la Suisse romande par expansion naturelle depuis la Haute-Savoie. Il est apparu dans le Chablais (VD/VS) pour la première fois au cours de l'été 2011. En Suisse alémanique, les signalements sont encore ponctuels, car le cynips n'a été introduit que récemment via de jeunes arbres, et la distribution du châtaignier y est assez sporadique.

Lutte

Des mesures d'éradication ont été engagées au Nord des Alpes. La lutte est difficile, car les minuscules larves vivent à l'intérieur de la plante, et la contamination n'est visible qu'au moment de la formation des galles.

Pour éviter que le cynips ne se propage davantage, il est strictement interdit de transporter des châtaigniers d'une zone infestée (actuellement le Tessin, le val Mesolcina, le val Bregaglia et le Chablais¹) vers une région non contaminée.

¹Etat au mois d'avril 2012; situation de contamination actuelle disponible sur www.bafu.admin.ch/dryocosmus

Caractéristiques du cynips du châtaignier

- Insecte ressemblant à une petite guêpe noire, inoffensif pour l'homme ou les animaux
- Corps (sans les antennes) de 2,5 à 3 mm de long
- Dépose ses œufs dans les bourgeons (invisibles)
- Au moment du débourrement, les bourgeons contaminés forment des galles à la place des feuilles, jeunes pousses ou fleurs.
- Les châtaignes et le bois d'œuvre ne sont pas atteints.
- Vol de mi-mai à fin juillet; distance de propagation: 10–20 km en moyenne, également par transport éolien
- Actif par temps chaud



Cynips de 2,5 à 3 mm

Crédits photographiques

Couverture: Andrei Orlinski, European and Mediterranean Plant Protection Organization; p. de gauche: Beat Forster, WSL; p. de droite: György Csóka, Hungarian Forest Research Institute / James Medico, Service des forêts et du paysage du canton du Valais / WSL

Essence touchée

Châtaignier (*Castanea sativa*)

Symptômes

- Formation de galles sur les jeunes pousses au printemps
- Croissance réduite des rameaux et déformation des feuilles
- Couronnes clairsemées en cas de forte contamination
- Baisse de la production de châtaignes



Couronne saine et couronne contaminée (feuillage clairsemé)



Feuillage sain et feuillage déformé

Les bons gestes

Le transport de châtaigniers ou de parties d'arbres depuis les zones infestées vers d'autres régions suisses est interdit. En dehors des zones infestées, les cas suspects sont à signaler immédiatement au service cantonal compétent.

Procédez comme suit:

- 1 Photographiez les dégâts suspects (p. ex. avec un téléphone portable).
- 2 Détachez les galles des pousses et feuilles et conservez-les dans un récipient fermé.
- 3 Notifiez immédiatement par téléphone le service phytosanitaire ou le service forestier de votre canton.
- 4 Informations à fournir:
 - Prénom, nom, adresse, n° de téléphone, courriel
 - Lieu de la découverte: localité, rue, n°
 - Adresse où venir chercher les indices récoltés

Impressum

Editeurs

Service phytosanitaire fédéral SPF (service conjoint de l'OFAG et de l'OFEV) et Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL)

Conception et rédaction

Therese Plüss, Adrian Schmutz, Urs Schüpbach (tous OFEV), Beat Forster (WSL)

Commande de la version imprimée et téléchargement au format PDF:

www.bafu.admin.ch/ud-1061-f

Cette publication est également disponible en allemand et en italien.

© SPF 2012

Renseignements complémentaires:

- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), Protection de la forêt suisse: **www.waldschutz.ch/dryocosmus**
- Service phytosanitaire fédéral (SPF): **www.servicephyto.ch**
> Adresses des services phytosanitaires cantonaux (PDF)
- Situation de contamination actuelle: **www.bafu.admin.ch/dryocosmus**